

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 MAI 2025 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le vendredi 23 mai 2025 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET (*arrivée à 20 H 25*), Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Julien BUISSON.

Absents : Gérard MEUNIER (pouvoir à G. COMTE), Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	6
Quorum	10	Nombre de membres présents	12

Madame Nadine CAVELIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Composition du conseil communautaire,**
- **Convention groupement de commandes contrôle de sécurité des équipements sportifs et aires de jeux,**
- **Fixation participation aux frais de scolarisation des élèves non-résidents à Briennon,**
- **Salle Polyvalente : projet de consultation de la maîtrise d'œuvre,**
- **Information sur la commission restauration,**
- **Information sur la MJC,**
- **Contrats saisonniers,**
- **Agrandissement cour école,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+ =+ =+ =+ =+ =+ =+ =+ =+ =+ =+

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 8 avril 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire sera renouvelé avec les élections municipales de 2026. La répartition des sièges se fait selon la population des communes membres. Il propose au Conseil de renouveler la composition actuelle du conseil communautaire, dont il donne le détail pour chaque commune. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES CONTRÔLE DE SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX

Monsieur le Maire indique que Charlieu-Belmont Communauté se charge de la consultation des entreprises dans le cadre de ce groupement de commandes. La commune réglera directement le prestataire retenu. Pour la commune de Briennon, sont concernés la salle polyvalente, le terrain de football, l'école et le port. C'est un renouvellement d'une convention déjà existante. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour signer cette convention.

FIXATION PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES NON RÉSIDENTS À BRIENNON

Monsieur le Maire précise que cette participation concerne les élèves venant des communes ne disposant pas d'une école. Cette année, il n'y a plus que des élèves d'une seule commune qui sont scolarisés à Briennon, au nombre de cinq. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour renouveler le montant de cette participation à 500 € par élève et par année scolaire.

SALLE POLYVALENTE : PROJET DE CONSULTATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire dit que s'agissant des subventions dans le cadre de ces travaux, le Département a notifié un montant de 150 K€ pour la phase 1 du projet et la Région devrait attribuer 100 K€ pour l'ensemble du projet. Afin d'obtenir une notification de subvention de la part de la Région, il faut présenter un avant-projet, tout comme pour le Fonds Vert, dont le montant devrait être de 600 K€. Pour cela, il faut donc lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre, qui se chargera de la rédaction de cet avant-projet.

(Arrivée de Véronique BARBERET)

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	5
Quorum	10	Nombre de membres présents	13

La phase 1 concerne la chaufferie, les vestiaires et l'isolation thermique de l'existant. La phase 2 concerne l'extension de la salle. Le dossier de consultation des entreprises est prêt. La consultation pour retenir un maître d'œuvre porte sur l'ensemble des phases du projet, mais l'offre sera validée en deux fois. La commission d'appels d'offres sera convoquée, mais l'offre à retenir sera présentée au Conseil Municipal. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre.

INFORMATION SUR LA COMMISSION RESTAURATION

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la cantine seront votés lors de la prochaine réunion de Conseil. Aussi, lors de la dernière réunion de la commission restauration, les

parents ont fait part de leur satisfaction quant à la qualité de la prestation fournie, d'un tarif unique pour tous, mais certains semblent mécontents du montant de la participation demandée aux familles. Actuellement, la commune prend déjà à sa charge 0,43 € par repas pour les primaires et 0,28 € par repas pour les maternelles, mais uniquement par rapport au prix hors taxes facturé par le prestataire, donc hors TVA, hors coûts autres (personnel, entretien matériel, bâtiment,...) et hors fluides. Ces parents ont proposé de réduire le nombre de composantes du menu à quatre au lieu de cinq actuellement. Pour cela, il faudrait faire un avenant au marché en cours avec le prestataire, donc il faut qu'il accepte cette proposition. Le prestataire annonce une baisse de son prix de 0,15 € pour la suppression d'une composante du menu alors que les familles souhaiteraient une baisse de 0,20 € du prix du repas qui leur est facturé.

Madame CAVELIER demande s'il y a beaucoup d'enfants qui mangent les cinq composantes du menu car lorsqu'elle a assuré un remplacement pendant la crise du Covid19, elle a constaté beaucoup de retours en cuisine.

Monsieur ALLOIN demande s'il s'agit d'un problème profond ou d'une simple demande de la part d'une minorité. En effet, pour un enfant qui mangerait tous les jours à la cantine sans exception pendant toute l'année scolaire cela représenterait une économie annuelle inférieure à 30 euros pour la famille. Monsieur le Maire précise que la MJC demande aussi une baisse du prix du repas.

Monsieur BUISSON demande comment font les autres communes pour pratiquer des prix de repas inférieurs. Monsieur le Maire répond qu'actuellement à Pouilly-sous-Charlieu ce sont des personnels communaux qui préparent les repas. Dans les autres communes, les repas sont livrés. La différence de prix avec les autres communes n'est parfois pas très importante, de l'ordre de 0,10 € par repas.

Monsieur le Maire a calculé que le surcoût supplémentaire pour la commune serait de 11 500 € par an, mais uniquement en prenant en compte le prix hors taxes facturé par le prestataire.

Monsieur TAMIN pense qu'il serait bien d'envisager d'embaucher deux personnes pour assurer la préparation des repas. Cela coûterait moins cher que d'avoir recours à un prestataire. Monsieur le Maire pense que le plus gros problème serait de pouvoir assurer en toutes circonstances la continuité de service. Monsieur ALLOIN ajoute que la prestation fournie actuellement est complète (gestion du personnel, approvisionnement, responsabilité sanitaire,...). Aussi, le prestataire a une centrale d'achat en interne, qui lui permet d'attirer des fournisseurs. Monsieur BUISSON ajoute que Newrest prépare également les repas pour la MJC, le portage de repas, des prestations traiteur comme par exemple pour le repas du CCAS. Monsieur LOPEZ suggère de faire livrer les repas.

Monsieur le Maire précise que malgré la hausse de la participation demandée aux familles, la fréquentation du restaurant municipal, à effectif constant, a augmenté. Il demande au Conseil de trouver une solution à présenter lors de la prochaine réunion de Conseil, qui serait applicable pour la rentrée de septembre 2025.

INFORMATION SUR LA MJC

Monsieur le Maire rappelle que l'enfance-jeunesse est une compétence communautaire. La MJC rencontre des difficultés, mais le contrat avec Charlieu-Belmont Communauté concernant le financement de cette structure sera revu en 2025 pour application en 2026. Une aide peut toutefois être versée par la communauté de communes en 2025, en adressant un courrier de demande, accompagné du résultat comptable du début d'année et un budget prévisionnel. À ce jour, la MJC n'a pas encore envoyé un dossier complet.

Madame CAVELIER dit que le budget prévisionnel a pourtant bien été envoyé à la vice-présidente de Charlieu-Belmont Communauté par la MJC. Elle ajoute que les difficultés rencontrées par la MJC proviennent du prix de la journée qui doit être de 13 €, que deux personnels ont dû être CDIés, que les personnels travaillant en demi-journée (par exemple les mercredis) doivent être rémunérés sur la journée complète et que l'aide temps libre versée par la CAF a diminué.

Monsieur ALLOIN indique que la gouvernance de la communauté de communes doit vraiment montrer l'intérêt qu'elle porte à ces petites structures, au risque de voir les personnels partir dans de plus grandes structures et ainsi voir disparaître les petites structures.

Monsieur le Maire a également demandé à la MJC l'origine géographique des enfants fréquentant la MJC et déjeunant au restaurant municipal.

CONTRATS SAISONNIERS

Il est proposé de créer deux emplois non permanents d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison d'une nécessité de renforcer les effectifs du service technique pendant la période estivale, pour une durée de six mois. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour créer un poste au 1^{er} juin 2025 et un autre au 1^{er} juillet 2025.

AGRANDISSEMENT COUR ÉCOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un projet d'agrandissement de la cour de l'école a été validé par le conseil d'école. Une somme a été prévue au budget primitif pour cela. Il précise que la clôture actuelle de la cour serait conservée et une seconde cour serait créée. Le projet est projeté. Le devis s'élève à 16 805,50 € HT. Une plus-value de 3 000 € est prévue si la seconde clôture est identique à l'existante. L'autre option est un soubassement béton de 25 cm avec un grillage rigide couleur RAL 6005 ou couleur identique à la clôture existante (RAL 6009) mais là aussi avec une plus-value. Visuellement une couleur identique à celle existante serait mieux. Un jardin pédagogique avait été suggéré, mais n'a pas suscité l'intérêt des membres du conseil d'école.

Monsieur le Maire indique que deux entreprises ont été consultées afin de présenter un devis pour ce projet. Si le prix est similaire sur les deux devis, la seconde offre inclut les arbres et propose une clôture moins chère.

Le Conseil accepte à l'unanimité le second devis.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles B 554 et B 615 situées rue de la Libération et B 817 et B 826 allée des Lilas. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur COMTE informe le Conseil que concernant le frelon asiatique, huit nouveaux pièges ont été placés dans la commune en plus de ceux existants. 181 frelons asiatiques ont été capturés jusqu'au 15 mai 2025. Les pièges sont retirés après cette date, afin de ne pas capturer les frelons européens.
- Monsieur GIRAUD donne lecture du compte-rendu du Comité Déchets.
- Madame BOURNEZ a participé à une réunion avec les entreprises consultées pour les sanitaires du port. Elle est en attente du document d'insertion paysagère, afin de le soumettre à l'Architecte des Bâtiments de France.
- Madame BOURNEZ indique au Conseil qu'un atelier de cuisine destiné aux plus de 60 ans aura lieu le 25 juin 2025, sur inscription. L'information sera diffusée à la population dès que tous les éléments seront connus.
- Madame BOURNEZ dit que les inscriptions au transport solidaire fonctionnent bien et que le service est principalement utilisé pour se rendre à des rendez-vous médicaux.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association CAP Briennon, à la suite de la lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 7 mars 2025. Une précision sera donnée à cette association, pour lui indiquer que ce n'était pas un reproche et pour remettre les choses dans leur contexte.
- Une réunion de travail pour les élections municipales de 2026 aura lieu le 13 juin 2025.
- La prochaine réunion de Conseil devrait avoir lieu le mardi 8 juillet 2025.
- Les 40 ans du Tennis Club auront lieu le 7 juin 2025.
- Une formation à l'utilisation des VAE pour les personnes âgées de plus de 60 ans est organisée par Charlieu-Belmont Communauté et la Région le 30 juin 2025.
- Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la dernière réunion de Conseil, le festival itinérant « Les voix d'eau de l'été » fera bien une halte à Briennon, le 5 juillet 2025, avec la prestation musicale d'un duo dans lequel joue un musicien local.
- Le 24 juillet 2025, le Président de VNF sera reçu à Briennon. Monsieur le Maire ne pourra toutefois pas être présent. Le 28 mai 2025, la deuxième partie du canal sera remise en eau et la navigation redémarrera début juin 2025.

- Monsieur le Maire indique que 1 000 passagers ont déjà été accueillis à bord du bateau « L'Escapade ». 5 000 autres passagers sont attendus jusqu'à la fin de la saison.
- M. B... aura 100 ans prochainement et Mme D... également en août.
- Monsieur GIRAUD dit qu'un bicouche a été appliqué ce jour route des Chambons. Des travaux sont en cours sur le délaissé de la route de Roanne, afin d'enfouir les fils nus. C'est le SIEL qui prend en charge ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Nadine CAVELIER

Publié sur Internet le 10 juillet 2025